

Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale 519 SHS-PE du 28 avril 2016

Présents : Pascal Hintermeyer (directeur ED), William Gasparini (directeur-adjoint ED), Marié-Frédérique Baqué (SULISOM), Loic Chalmel (LISEC), Frédéric Colin (ARCHIMEDE), Catherine Delcroix (DYNAMIE), Juliette Deloye Michel Koebel (E3S), Eva Louvet (LPC), Vincent Dubois (SAGE), Julien Louis, Yacine Tajri, Olivier Thévenin (CRESAT), Pascale Merlin (ED SHS-PE).

Excusés : Aurélie Grégoire, Virginie Vinel-Long, Jean-Philippe Vioriot Durandal (procuration), Michel Faure

La séance débute à 9H00 à la Faculté de chimie.

L'ordre du jour est le suivant :

Adoption du compte-rendu de la séance précédente

1. Renouvellement de la représentation des doctorants et accueil des nouveaux élus.
2. Informations (concours, prix de thèse)
3. Élection du directeur de l'École doctorale pour 2018/2022 : examen de la candidature de William Gasparini et élection
4. Organisation de la prochaine journée doctorale
5. Préparation de l'évaluation HCRES : point sur les informations transmises par les UR
6. Convergences Unistra-UHA
7. Point sur les reports de soutenances des thèses en 6^{me} année et plus
8. Divers

Avant l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, une discussion s'ouvre autour des candidats des unités de recherche pour les contrats doctoraux. Pour certaines petites UR, la variation du nombre de candidats d'une année à l'autre représente un problème récurrent ; certaines années il n'y a pas de candidats, et d'autres il y a plus de candidats à présenter que le nombre possible pour une unité de recherche. Une suggestion serait de lisser sur le quinquennal le nombre de candidats qu'une petite UR peut présenter pour le concours des contrats doctoraux à l'ED, c'est un sujet de réflexion pour l'avenir

La question de la présence des directeurs/directrices de thèse dans les jurys de thèse est abordée. Dans l'avant-projet de réforme de l'arrêté sur la formation doctorale de 2006, il est prévu que les directeurs/directrices ne soient plus présents dans le jury. Il semble préférable qu'il/elle soit là pour défendre le doctorant(e), éventuellement sans prendre part au vote.

Le compte-rendu du Conseil du 22 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité. La question de la diffusion du compte-rendu est soulevée par les représentants des doctorants. PH précise que davantage d'informations sont à indiquer sur le site internet de l'ED 519, notamment les CR du Conseil.

Point 1/ Renouvellement de la représentation des doctorants et accueil des nouveaux élus.

Les trois nouveaux représentant(e)s des doctorant(e)s élu(e)s de la liste « Agir, Informer, Soutenir », se présentent rapidement.

Point 2/ Informations (concours, prix de thèse)

- Prix de thèse

Il y a 2 prix de thèse par an en moyenne pour l'ED 519.

Cette année encore 2 prix ont été attribués :

- 1 en sociologie
- 1 en sciences de l'antiquité

- Contrats doctoraux du Conseil Régional

15 dossiers ont été présentés cette année devant l'ED. Celle-ci a retenu 7 dossiers pour le concours à la Région (6 notes A+ et 1 note A). Il y a eu ensuite désistement d'un dossier A+. Le « comité des sages » de la Région procède ensuite à une autre évaluation. On rappelle que le comité des sages n'émet qu'un avis consultatif, les responsables de la collectivité prenant la décision finale.

Parallèlement, l'UHA a présenté 3 candidatures à des contrats doctoraux du Conseil Régional pour l'ED 519. En comptant l'UHA et l'Unistra, cela fait donc 9 dossiers en lice à la Région pour les SHS. Selon la procédure actuelle, le directeur de l'ED « vise » les dossiers de l'UHA mais n'a pas de remarques à faire. Il serait souhaitable que les deux établissements trouvent des modalités communes d'instruction des dossiers. Les résultats seront connus mi-juin.

Malgré la réforme territoriale en cours, cette année l'Alsace continue à être le cadre de référence pour les contrats régionaux. Le Comité des sages a été légèrement remanié mais reste grosso modo le même. Dans le cadre de la réorganisation des pouvoirs territoriaux, il faut être vigilant à ce que les SHS aient toute leur place dans la politique régionale de soutien à la recherche. Il serait bien de contacter les ED SHS de Metz, Nancy et Reims pour avoir une position commune à porter. La présidente de la Commission « Innovation & Recherche » de la grande région est Lilla Merabet.

Selon la contrainte actuellement imposée par la région, celle-ci ne finance les doctorats qu'à 50%, ce qui oblige les bénéficiaires à trouver un co-financement, ce qui n'est pas facile en SHS. La solution trouvée par l'ED 519 a été de casser un contrat ministériel en deux pour faire le co-financement. La région était très contente de cette méthode il y a deux ans, elle avait même accordé un contrat doctoral financé entièrement pour montrer sa satisfaction. L'année dernière en revanche, le résultat a été moins favorable. Le Conseil scientifique de l'ED a donc décidé de soumettre les dossiers à la région en lui demandant de financer entièrement.

- Contrats ministériels

Les représentants des doctorants demandent s'il serait envisageable qu'ils bénéficient d'un statut d'observateur dans l'attribution des contrats doctoraux. Vincent Dubois rappelle que cela se faisait dans la précédente école doctorale où il siégeait. Selon lui, cela ne posait pas de difficultés techniques, mais les doctorants pouvaient se sentir mal à l'aise parfois. Pascal Hintermeyer ajoute que c'est une possibilité à envisager, qu'il faut y réfléchir sérieusement et que l'on pourra en parler au prochain Conseil de l'ED.

La question est posée aussi de savoir comment les unités de recherches font en interne pour sélectionner leurs candidats. Est-ce qu'il y a une audition orale ? Juste un dossier ? Est-ce que le directeur de thèse est présent au conseil scientifique du laboratoire ?

Pascal Hintermeyer rappelle que chaque unité s'organise comme elle le souhaite, une présentation orale des candidats étant généralement organisée à leur niveau. La question qui se pose surtout est celle de la présence du potentiel directeur de thèse dans les discussions : le directeur doit-il être présent ? Si oui, prend-il part aux discussions ? Et, *a fortiori*, vote-t-il ? Actuellement, tous les laboratoires sauf le LPC incluent le directeur de thèse dans la procédure de sélection mais, lorsqu'il s'agit de décider, il importe d'être vigilant par rapport aux éventuels conflits d'intérêt.

- Informations diverses

William Gasparini informe les membres du conseil que le prochain numéro de *Strathèse* est en cours d'élaboration. 22 propositions ont été envoyées au comité scientifique pour le numéro 5 sur les identités plurielles (à paraître en 2017), dont la moitié des propositions viennent de l'extérieur. Cette ouverture est un bon signe pour la revue qui attire de plus en plus, mais cela pourrait aussi poser problème si plus aucune proposition strasbourgeoise n'était retenue. La revue est considérée comme un outil pédagogique dans l'apprentissage à la publication pour les doctorants de l'ED.

Loïc Chalmel informe que deux journées d'hommage à Louis Legrand seront organisées en juin prochain à l'Unistra.

William Gasparini dit qu'il est important de ne pas communiquer seulement par les listes de diffusion mais de mettre les événements scientifiques en ligne sur le site de l'ED 519 pour que les doctorants en soient doublement informés.

Pascal Hintermeyer insiste sur l'utilisation optimale qu'il faudrait faire de notre site internet, pour que les informations passent moins par les emails, car les doctorants en reçoivent déjà beaucoup.

Point 3/ Élection du directeur de l'École doctorale pour 2018/2022 : examen de la candidature de William Gasparini

Pascal Hintermeyer rappelle qu'il a envoyé un email à tous les HDR de l'ED pour l'élection du prochain directeur de l'ED. La procédure était donc ouverte.

Pascal Hintermeyer souhaite que les autres personnes qui avaient manifesté leur intérêt pour cette charge soient associées à la bonne marche de l'ED. Un cadre pour cela serait le système déjà éprouvé des chargés de missions. Il propose que les chargés de mission puissent aussi être des personnes qui ne siègent pas au Conseil, ce qui constitue une innovation.

William Gasparini prend la parole pour présenter la vision de son mandat, qui ne commencera qu'en janvier 2018. Sa profession de foi a été diffusée aux membres du Conseil et à tous les HDR de l'ED. Il rappelle qu'il est directeur adjoint depuis 2010 et chargé de la formation. Il tient à valoriser les sciences humaines dans une université « dominée » par les sciences dures. Il rappelle que le contexte de son mandat sera déterminé par celui de la nouvelle Grande Région et du nouvel arrêté doctoral. Et il souhaite poursuivre le fonctionnement collégial de l'ED ; les chargés de mission joueront un rôle essentiel.

S'en suit une discussion générale sur la direction de l'ED.

Les élus doctorants demandent qui sera le prochain directeur-adjoint. Il n'est pas nécessaire de l'indiquer pour le moment (puisque'il y en a un jusque fin 2017), une proposition sera soumise un prochain Conseil.

Pascal Hintermeyer dit qu'il serait bon qu'il y ait deux directeurs adjoints, un de l'Unistra, et un de l'UHA. Cela est justifié par la taille de l'ED, et par la volonté de renforcer politiquement les liens avec l'UHA.

Olivier Thevenin soulève la vraie question à son sens : jusqu'où met-on les moyens en commun entre Unistra et UHA ?

Pascal Hintermeyer rappelle que la question concerne les deux établissements et qu'il est important qu'il y ait une harmonisation et cohérence au niveau du site. Il évoque une prochaine rencontre la présidente de l'UHA. Pour lui, si l'ED est co-accréditée, alors il faut aller jusqu'au bout de la logique des choses, par cohérence.

Les représentants doctorants prennent la parole pour dire qu'ils approuvent le contenu de la profession de foi de William Gasparini, en particulier la durée des thèses qu'il ne faut pas réduire à 3 ans, la préservation de la spécificité des SHS, ainsi que la question des barrières financières d'accès au doctorat.

Sur cette question des barrières financières, il faudrait pouvoir négocier les possibilités d'attribution des charges de cours, à savoir pouvoir bénéficier d'un monitorat même sans être sous contrat doctoral. Cela se fait déjà à la faculté de droit. Vincent Dubois rappelle que c'est une question d'âge. En dessous de 28 ans, il suffit d'être étudiant pour être chargé de cours.

Pascal Hintermeyer rappelle que le nombre maximum doctorants par HDR est de 10, avec l'objectif de le réduire à 8. Mais il faut tenir compte de la pénurie d'HDR dans certaines spécialités. Il rappelle aussi la politique de l'ED en matière de financement. Pour le dynamisme de la recherche en SHS, il serait dommage d'interdire l'accès en doctorat aux personnes non financées, comme c'est souvent le cas en sciences dures. Il importe en tout cas d'éviter la marginalisation des SHS.

Frédéric Colin dit qu'une « spécificité » des SHS est le « niveau d'exigence », très élevé. W. Gasparini approuve : en SHS, on ne produit pas un doctorat mais une thèse au sens plein du terme. En 2015, l'ED a bénéficié de 8 contrats ministériels, 2 contrats de la région, et 4 contrats IDEX, pour 68 doctorants entrants.

Les représentants doctorants demandent si une piste pour éviter les barrières financières d'accès au doctorat ne serait pas l'exonération des frais d'inscription, partielle ou totale, modulée ou non sur critères sociaux.

Actuellement, cette possibilité de l'exonération sur critères sociaux existe. Une demande doit être adressée à l'assistante sociale. Ensuite, le directeur de l'ED et le directeur de thèse donnent un avis, en général favorable. Puis, une commission de l'Unistra se réunit. Néanmoins, le nombre d'exonérations accordées est faible compte tenu du nombre de doctorants non financés. Appuyer cette demande n'est pas facile pour l'ED, car la tendance au sein de l'Unistra est que les personnes non financées ne s'inscrivent pas en doctorat. Il est donc compliqué de demander plus d'exonérations.

Pour Vincent Dubois, l'idéal serait d'étendre à tout le monde l'exonération des frais d'inscription. Il n'est peut-être pas habile de jouer sur la spécificité des SHS pour faire valoir cette exonération pour les doctorants en SHS, car cela donne des arguments à la direction de l'Université pour refuser l'inscription en doctorat de personnes non financées.

F. Colin mentionne qu'à partir d'un certain nombre d'heures de vacances effectuées, un doctorant peut être exonéré de ses frais d'inscription.

Il est rappelé qu'auparavant (et cela représente un mauvais signe pour l'exonération), à l'Unistra quand on soutenait à l'automne, on n'était pas obligé de se réinscrire en doctorat, et donc de payer l'inscription. Désormais la réinscription est obligatoire, et il est peu aisé d'activer la procédure pour se faire rembourser la moitié des frais. Il est clair que l'enjeu est avant tout financier pour l'Unistra.

Il est rappelé que les frais d'inscription sont actuellement de l'ordre de 400 euros.

Après cette discussion, les membres du Conseil passent au vote à bulletin secret. W. Gasparini est élu à l'unanimité à la direction de l'ED 14 voix pour sur 14 suffrages exprimés.

Un point est fait sur la répartition des missions de l'ED.

Sarah Schimchowitch s'occupe de la communication externe et interne de l'ED.

Vincent Dubois prend en charge le dossier de la formation doctorale.

Isabelle Laboulais prend le dossier de la publication. C'est un vrai enjeu car on observe un certain scepticisme sur le fait que l'ED s'investisse dans une mission d'aide à la publication. C'est bien sûr aussi aux laboratoires de s'occuper de cela. Pascal Hintermeyer rappelle l'enjeu essentiel que constitue la publication d'une thèse sous forme de livre.

Eckhard Wirbelauer assume le dossier Relations Internationales pour ce qui concerne les relations avec l'Allemagne. M-F. Bacqué se propose pour compléter cette mission pour ce qui est des relations avec les autres pays

M. Ouardanni poursuit sa mission sur les méthodes d'auto-évaluation des doctorants.

La répartition telle que décrite de ces différentes missions est approuvée à l'unanimité.

Il reste deux missions à pourvoir:

- la question de l'insertion professionnelle après la thèse. En particulier, il y a trop peu de contrats post doctoraux et beaucoup d'inégalités en la matière avec les sciences dures.
- La question du suivi des thèses et notamment la procédure de mi-parcours. Cette procédure a été instaurée conformément aux textes officiels et est actuellement assumée par la direction de l'ED.

L. Chalmel évoque la nouvelle exigence concernant les nouveaux HDR. Ceux-ci doivent être formés et encadrés apparemment lorsqu'ils deviennent HDR. A Strasbourg, c'est une société extérieure (par ailleurs un ancien doctorant en SHS) qui réalise cette formation.

V. Dubois dit qu'il serait plus judicieux d'utiliser les ressources internes de l'Université. Il est étrange de faire une formation pour les HDR, qui précisément passent une HDR pour montrer qu'ils sont capables d'encadrer des thèses. Mais pourquoi ne pas transformer cette contrainte en quelque chose de positif ? Des collègues plus expérimentés pourraient très bien organiser une formation pour les nouveaux HDR sur le suivi des thèses.

L'idée d'une formation pour HDR par l'ED 519 est évoquée. Le conseil est d'accord sur cette perspective.

L. Chalmel soulève une proposition : il y a une expertise poussée en SHS sur ce sujet, on pourrait ne pas se limiter à former des HDR de SHS mais aussi d'autres disciplines.

P. Hintermeyer déclare qu'il peut être compliqué pour des professeurs de SHS d'expliquer à des collègues de sciences dures comme diriger des thèses (de sciences dures).

L'enjeu est de savoir si on ouvre la formation aux autres disciplines ou non. Les avis sont partagés. Dans le cadre d'une formation a minima qui explique le cadre légal, cela serait possible, mais la plus-value d'une telle formation semble faible. Si on fait une vraie formation plus poussée, alors il faut y réfléchir soigneusement. Il n'est pas certain qu'il y ait une vraie transversalité entre SHS et sciences dures.

Il est décidé que L. Chalmel fasse une proposition générale pour que l'ED 519, développe des offres de formation ouvertes à tous, et en parallèle on peut organiser des formations internes pour les SHS.

Point 4/ Organisation de la prochaine journée doctorale « Normes et normativité »

Il serait opportun que cette journée se tienne le 4 Novembre afin de faire coïncider la matinée de rentrée de l'ED et la journée doctorale. Cela pourrait permettre aux 1ères années de participer.

William Gasparini propose qu'un expert du sujet vienne introduire cette journée par une conférence.

Loïc Chalmel évoque Eirick Prairat, professeur à l'Université de Lorraine et spécialiste de cette thématique des « normes et normativité ». Loïc Chalmel propose de mettre en contact les organisateurs de la journée doctorale avec Eirick Prairat.

La possibilité de faire se dérouler la journée en deux temps est évoquée ; une demi-journée après la matinée de rentrée des doctorants ; une seconde session aurait lieu en 2017 avec une deuxième journée (ou demi-journée) en reprenant les communications reçues qui étaient de bonne qualité.

Il faut décider d'une date pour la 2e journée rapidement. L'année dernière, la première journée s'est déroulée à l'automne et la seconde en février.

Point 5/ Préparation de l'évaluation HCRES : point sur les informations transmises par les UR

La nouveauté désormais est que le directeur de l'ED sera auditionné à huis clos pour donner un avis sur chaque unité de recherche rattachée à l'ED. L'objectif de cette audition est de mesurer en quoi chaque laboratoire participe à la formation doctorale.

Certaines informations sont encore à faire remonter. Concernant la liste des HDR par exemple, celle fournie par l'Unistra n'est pas complète et ne concerne que ceux/celles qui ont passé leur HDR à Strasbourg.

Concernant la liste des docteurs, celle de l'ED est à jour.

Pour les prix et distinctions, seule la liste des prix attribués à Strasbourg est disponible dans l'immédiat.

Des données plus précises sur l'attractivité internationale seraient utiles.

Vincent Dubois rappelle qu'il faut travailler à partir de la nomenclature d'évaluation du HCRES. Par contre, il est toujours possible de faire valoir certaines spécificités ou informations qui ne rentrent pas dans les cases mais qui sont essentielles. Concernant l'attractivité internationale par exemple, certains doctorants inscrits ont fait leur cursus à l'étranger, mais se sont vus conseiller de faire à nouveau un M2 recherche à Strasbourg. S'ils entrent en doctorat ensuite, l'HCRES ne les compte pas dans le critère attractivité internationale : il est donc important que les laboratoires précisent ce genre d'information.

Un débat s'en suit sur la manière dont on intègre les doctorants dans l'évaluation : comment est-ce qu'on définit un « programme de recherche collectif » (« axe ») auquel participent les doctorants ? Est-ce qu'on ne prend que les programmes financés de l'extérieur ou est-ce qu'on compte aussi les grands axes de recherche qui sont inscrits dans le contrat du laboratoire ?

Point 6/ Convergences Unistra-UHA

Il est souhaitable de contacter les doctorants de l'UHA pour la journée doctorale et les y associer. Pour le futur, il serait souhaitable que les prochaines journées doctorales soient organisées conjointement entre l'Unistra et l'UHA.

Point 7/ Point sur les reports de soutenances des thèses en 6e année et plus

Pascale Merlin pose la question du report de soutenance dans le cas de thèses déjà très longues. Il y

a un cas actuellement où c'est le 3e report de soutenance.

La procédure prévoit que l'ED valide le jury de thèse. C'est donc l'ED qui doit valider également les reports.

Pascal Hintermeyer rappelle que la condition pour convoquer un jury est que le doctorant soit en mesure de transmettre immédiatement le manuscrit de thèse, ce qui permet d'éviter les abus.

Point 8/ Divers

Aucun point n'étant évoqué, la séance est levée à 12h30.